

**Annexe au rapport**

**Libellé du Type d**      CONGRES-Congrès colloques conférences

<b>Opération</b>	01P093O005 - Manif.institutionnelles Divers
<b>AP/EPCP</b>	01P093E17 - EPFS-D
<b>Crédits votés</b>	69 700,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	46 400,00
<b>Crédits pré-affectés sur</b>	7 500,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	7 500,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	46 400,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01172-01	19221 - STE FRANCOPHONE D HISTOCOMPATIBILITE ET D IMMUNOGENETIQUE	27 RUE JULIETTE DODU	75010 PARIS	organisation du congrès de l'European Federation for Immunogenetics, les 18 et 19 septembre 2014	DRAPEAU - CLEMENCEAU	59 940,00	4 000,00	1 500,00	
2014 - 01277-01	11338 - FEDERATION CENTRES SOCIAUX	10 RUE MONTCALM	75018 PARIS	pour l'organisation du congrès des professionnels des centres sociaux, du 18 au 20 novembre 2014.	DRAPEAU - CLEMENCEAU	0,00	6 000,00	1 500,00	
2014 - 01294-01	358 - PLURADYS	3 RUE ERNEST LORY RESIDENCE LES ROCHES D OR	21000 DIJON	pour l'organisation d'un congrès sur le thème de l'autisme, le 3 avril 2015	UNIVERSITE	8 070,00	1 000,00	1 000,00	
2014 - 01307-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation du colloque intitulé "Le rock progressif", les 11 et 12 décembre 2014	UNIVERSITE	5 000,00	500,00	500,00	

2014 - 01381-01	19697 - FEDERATION DES MUTUELLES DE FRANCE	3 5 RUE DE VINCENNES	93108 MONTREUIL CEDEX	pour l'organisation du congrès des Mutuelles de France à Dijon, du 13 au 15 octobre 2014	DRAPEAU - CLEMENCEAU	256 000,00	6 000,00	1 500,00	
2014 - 01410-01	10761 - INSTITUT INTERNATIONAL JOSEPH JACOTOT POUR FORMATION PROFESSIONNELLE	64 A RUE DE SULLY MAISON REGIONALE DE L INNOVATION	21000 DIJON	pour le congrès "Les formateurs, leurs métiers, leur travail, leurs formations", le 27 novembre 2014	UNIVERSITE	29 400,00	1 500,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	6			Montant	7 500,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,

- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

**Annexe au rapport**

**Libellé du Type d**                      FONCT\_SPORT-Fonctionnement sport

<b>Opération</b>	01P1330003 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P133E07 - EPFS-D
<b>Crédits votés</b>	2 574 894,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	32 249,51
<b>Crédits pré-affectés sur</b>	20 650,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	20 650,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	32 249,51

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01343-01	49 - ASPTT DIJON	RUE FRANCOIS MITTERRAND	21850 ST APOLLINAIRE	subvention complémentaire de fonctionnement pour la saison 2013-2014 destinée à la section escrime	HORS DIJON	0,00	5 000,00	5 000,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	1			Montant	5 000,00	

<b>Opération</b>	01P133O003 - Soutie
<b>AP/EPCP</b>	01P133E07 - EPFS-D
<b>Crédits votés</b>	2 574 894,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	32 249,51
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	20 650,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	20 650,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	32 249,51

Libellé du Type d MANIF\_SPORTIVES-Manifestations sportives

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01244-01	538 - ALLIANCE DIJON JUDO 21	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	pour l'organisation du tournoi international de judo par équipes de la Ville de Dijon	DRAPEAU - CLEMENCEAU	6 250,00	2 500,00	2 500,00	
2014 - 01278-01	419 - USEP DE LA COTE D OR	101 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	21000 DIJON	pour l'organisation, le 30 mai 2014, du P'tit Tour à pied et à vélo	VARENNES - TOISON D'OR	14 739,00	1 500,00	1 500,00	
2014 - 01288-01	486 - DIJON UNIVERSITE CLUB TENNIS	UNIVERSITE DE BOURGOGNE MAISON DES SPORTS	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation, du 22 novembre au 21 décembre 2014, de l'open de tennis de la Ville de Dijon	UNIVERSITE	0,00	3 000,00	2 500,00	
2014 - 01298-01	269 - HANDISPORT RESSOURCES COTE D OR	28 RUE DES ECAYENNES	21000 DIJON	pour l'organisation d'un séjour pleine nature du 23 au 27 juin 2014	TOUS QUARTIERS	2 164,00	400,00	300,00	
2014 - 01299-01	269 - HANDISPORT RESSOURCES COTE D OR	28 RUE DES ECAYENNES	21000 DIJON	pour l'organisation d'un week end activités nautiques à Baye, les 6 et 7 juillet 2014	TOUS QUARTIERS	1 774,00	300,00	250,00	

2014 - 01300-01	269 - HANDISPORT RESSOURCES COTE D OR	28 RUE DES ECAYENNES	21000 DIJON	pour l'organisation du projet voile du 28/05 au 25/06/2014	TOUS QUARTIERS	900,00	200,00	200,00	
2014 - 01340-01	263 - DIJON BOXE	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	pour l'organisation d'un gala de boxe anglaise, en octobre 2014	DRAPEAU - CLEMENCEAU	55 900,00	20 000,00	7 000,00	
2014 - 01355-01	4331 - DIJON ECHIQUIER DES DUCS	7 RUE LENOTRE CHEZ MONSIEUR PASCAL DA SILVA	21000 DIJON	pour l'organisation de l'open de Dijon d'échecs, les 25 et 26 octobre 2014	CHEVREUL - PARC	1 136,80	400,00	400,00	
2014 - 01387-01	265 - DIJON TRIATHLON	29 RUE CONSTANT PIERROT CHEZ MONSIEUR YVES CHARTRAIN	21000 DIJON	pour la participation d'un athlète à l'Ironman d'hawaï, le 11 octobre 2014	UNIVERSITE	7 380,00	1 000,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	9			Montant	15 650,00	

**Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :**

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

Annexe au rapport

Libellé du Type d FONCT\_JEUNESSE-Fonctionnement jeunesse

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D
Crédits votés	443 800,00
Crédits disponibles avant session	78 663,79
Crédits pré-affectés sur	8 500,00
Crédits pré-affectés sur session	8 500,00
Crédits disponibles après session	78 663,79

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 00224 - 1	257 - PIROUCHE CACAHUETE	19 C RUE DE BEL AIR	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2014	FONTAINE D'OUUCHE	0,00	15 000,00	7 500,00	
2014 - 00265 - 1	9027 - ZIGOLO CAFE	12 RUE PHILIPPE DE ROUVRES	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2014	MONTCHAPET	0,00	4 800,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2			Montant	8 500,00	

## Annexe au rapport

Libellé du Type d PROJETS\_EDUCATIFS-projets éducatifs

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	443 800,00
Crédits disponibles avant session	44 637,45
Crédits pré-affectés sur opération	42 526,34
Crédits pré-affectés sur session	42 526,34
Crédits disponibles après session	44 637,45

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 00728 - 1	12957 - ASS DES JURISTES D AFFAIRES INTERNATIONALES DE L UNIVERSITE	4 BOULEVARD GABRIEL UFR DROIT BUREAU 312	21000 DIJON	organisation de la journée des métiers du droit des affaires internationales, le 14 février 2014	UNIVERSITE	3 302,00	852,00	300,00	
2014 - 00793 - 1	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour les actions de la Chaire UNESCO "Culture et traditions du vin"	UNIVERSITE	162 500,00	5 000,00	5 000,00	
2014 - 00841 - 1	6387 - CNRS AGENT COMPTABLE SECONDAIRE	17 RUE NOTRE DAME DES PAUVRES	54519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX	organisation du quarante-deuxième congrès sur l'immunité des invertébrés, du 12 au 14 mai 2014	UNIVERSITE	24 000,00	2 000,00	1 000,00	
2014 - 00892-01	18256 - CORPORATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE DE DIJON	7 BOULEVARD JEANNE D ARC	21000 DIJON	pour la conduite de l'opération "L'hôpital des nounours", les 17 et 18 mars 2014	UNIVERSITE	4 482,00	1 500,00	1 500,00	
2014 - 00894-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	organisation du colloque intitulé "Les XXIèmes journées du longitudinal", les 19 et 20 juin 2014	UNIVERSITE	19 000,00	1 000,00	1 000,00	

2014 - 00901-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	dans le cadre de la convention de financement du tarif réduit à l'Université Pour Tous	UNIVERSITE	5 849,00	2 924,50	2 924,50	
2014 - 00902-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation de la phase locale du concours national intitulé "Faites de la science"	UNIVERSITE	7 500,00	500,00	300,00	
2014 - 00927-01	95 - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DE BOURGOGNE	64 A RUE SULLY CS 77124	21071 DIJON CEDEX	pour l'organisation de l'exposition "Le monde entier connaît Henri Navier, scientifique dijonnais"	CENTRE VILLE	8 700,00	8 700,00	1 500,00	
2014 - 00928-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation du huitième colloque francophone sur les sondages, du 18 au 20 novembre 2014	UNIVERSITE	82 500,00	3 000,00	1 500,00	
2014 - 01010-01	11170 - ASS FRANCAISE FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES AFFDU BOURGOGNE	BOULEVARD PETITJEAN	21078 DIJON CEDEX	pour la réalisation d'un calendrier sur le thème "Se nourrir...d'une nécessité... à un art..."	UNIVERSITE	3 000,00	1 800,00	1 800,00	
2014 - 01037-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation du colloque intitulé "Raqis'14", du 1er au 5 septembre 2014	UNIVERSITE	18 500,00	2 000,00	1 000,00	
2014 - 01185-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation colloque "La protection du patrimoine immatériel de l'entreprise", le 12 décembre 2014	UNIVERSITE	11 000,00	2 000,00	1 000,00	
2014 - 01201-01	1267 - CONGRES LIPIDES DIJON	64 RUE DE MIRANDE	21000 DIJON	pour l'organisation du colloque "Les régimes minceurs : où est l'équilibre alimentaire ?"	UNIVERSITE	2 200,00	700,00	250,00	
2014 - 01230-01	2070 - UDDEN UNION DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L EDUCATION NATIONALE	2 RUE DES CORROYEURS BOITE MM6 MAISON DES ASSOCIATIONS	21000 DIJON	pour l'organisation de la remise des prix du concours des écoles fleuries, le 24 septembre 2014	LES GRESILLES	2 000,00	200,00	200,00	
2014 - 01241-01	95 - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DE BOURGOGNE	64 A RUE SULLY CS 77124	21071 DIJON CEDEX	pour l'organisation de la "Fête de la science - village des sciences", les 11 et 12 octobre 2014	UNIVERSITE	9 922,00	3 500,00	3 500,00	



2014 - 01247-01	511 - CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE L ACADEMIE DE DIJON	3 AVENUE ALAIN SAVARY	21013 DIJON CEDEX	pour l'organisation du salon des éditeurs et du numérique éducatif "Eduk@2.0", les 17 et 18 septembre 2014	DRAPEAU - CLEMENCEAU	34 170,00	3 000,00	2 000,00	
2014 - 01248-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation du colloque "Savoir-vivre et grossièreté à la Renaissance", les 9 et 10 octobre 2014	UNIVERSITE	2 381,00	600,00	250,00	
2014 - 01249-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation de l'Expérimentarium "Nomades" et la Nuit des Chercheurs	UNIVERSITE	35 000,00	6 000,00	5 000,00	
2014 - 01257-01	471 - CERCLE LAIQUE DIJONNAIS	3 5 RUE DES FLEURS	21000 DIJON	pour l'accueil de classes de découverte à la Ferme Creuse, du 31 mars au 18 juin 2014	HORS DIJON	23 252,40	4 001,84	4 001,84	
TOTAUX			Nombre de dossiers	19		Montant		34 026,34	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

Annexe au rapport

Libellé du Type d' MANIF\_CULTURE-Manifestations culturelles

Opération	01P057O001 - Soutien assoc. culture scient
AP/EPCP	01P057E01 - EPFS - Soutien au secteur cult
Crédits votés	7 000,00
Crédits disponibles avant session	1 220,00
Crédits pré-affectés sur opération	2 250,00
Crédits pré-affectés sur session	2 250,00
Crédits disponibles après session	1 220,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01301-01	11378 - STE DE MINERALOGIE ET DE PALEONTOLOGIE DIJONNAISE	rue Jean XXIII Centre Social des Grésilles	21000 DIJON	pour l'organisation d'une exposition de minéraux et fossiles du 3 au 25 octobre 2015	LES GRESILLES	11 000,00	5 000,00	2 250,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1			Montant	2 250,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

<b>Opération</b>	01P059O001 - Soutien associations secteur
<b>AP/EPCP</b>	01P059E02 - EPFS-D-Soutien aux association
<b>Crédits votés</b>	30 500,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	-970,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	2 500,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	2 500,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	-970,00

Libellé du Type d' MANIF\_CULTURE-Manifestations culturelles

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 00995-01	8772 - ASS POUR LA DECOUVERTE DU MANGA ET DE L ANIMATION	1 ESPLANADE ERASME MAISON DE L'ETUDIANT / LOCAL 117	21000 DIJON	pour l'organisation du festival du manga et de l'animation, les 11 et 12 octobre 2014	UNIVERSITE	0,00	0,00	1 000,00	
2014 - 01091-01	88 - LAURE ET AMON PRODUCTIONS	10 RUE DES TILLEULS	21000 DIJON	pour l'organisation de la manifestation "Les 24 h Mutine", les 31 mai et 1er juin 2014	CENTRE VILLE	3 660,00	1 800,00	1 500,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	2			Montant	2 500,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

<b>Opération</b>	01P060O001 - Soutien au secteur musique
<b>AP/EPCP</b>	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
<b>Crédits votés</b>	605 983,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	-29 392,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	29 700,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	29 700,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	-29 392,00

Libellé du Type d' MANIF\_CULTURE-Manifestations culturelles

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 00692-01	489 - PROTAGOMIX	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE FF3	21000 DIJON	pour l'organisation de la manifestation "Sun set on the mix", dans le cadre de Jazz à la plage	FONTAINE D'OUICHE	1 200,00	1 000,00	500,00	
2014 - 01041-01	6879 - AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE DES HOSPITALIERS SECTION CHORALE	2 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	21000 DIJON	pour la création et la présentation du spectacle musical "La gourmandise, un régime festif"	CENTRE VILLE	12 083,00	3 000,00	2 900,00	
2014 - 01127-01	214 - LES AMIS DES ORGUES DE SAINT PIERRE	17 COURS GENERAL DE GAULLE	21000 DIJON	pour la présentation d'un concert d'orgue à l'église Saint-Pierre, le 3 juillet 2014	CENTRE VILLE	1 100,00	800,00	300,00	
2014 - 01177-01	12251 - DIJCOLORG	4 BIS RUE AUGUSTE COMTE	21000 DIJON	acompte sur la subvention pour l'organisation du 9ème festival de musique mécanique	CENTRE VILLE	0,00	22 900,00	19 000,00	
2014 - 01210-01	71 - ECOLE MUNICIPALE ET ORCHESTRE D HARMONIE DE DIJON	7 RUE FEVRET	21000 DIJON	pour une création en collaboration avec Aymeric Descharrières	CENTRE VILLE	5 651,00	1 000,00	500,00	

2014 - 01296-01	11158 - VIVARTIS	7 RUE DE L ECOLE DE DROIT PORTE X	21000 DIJON	pour l'organisation des trois ateliers de "La Culture à la frite" de septembre à décembre.	FONTAINE D'OUICHE	16 600,00	7 600,00	6 000,00	
2014 - 01341-01	14382 - UN TIGRE AU PARC	8 RUE DE METZ	21000 DIJON	pour le ciné concert "The Lodger" et la semaine culturelle "Clemenceau et la grande guerre"	DRAPEAU - CLEMENCEAU	1 400,00	1 000,00	500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	7			Montant	29 700,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

<b>Opération</b>	01P060O003 - Soutien au secteur théâtre
<b>AP/EPCP</b>	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
<b>Crédits votés</b>	1 720 000,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	-24 320,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	54 900,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	54 900,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	-24 320,00

Libellé du Type d' FONCT\_CULTURE-Fonctionnement culture

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01175-01	9306 - CARPE DIEM THEATRE	32 AVENUE DE LANGRES APPARTEMENT 15	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour la saison artistique 2013-2014	VARENNES - TOISON D'OR	0,00	500,00	300,00	
2014 - 01202-01	817 - CROUS CTRE REGIONAL OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE DIJON	3 RUE DOCTEUR MARET BP 51250	21012 DIJON CEDEX	pour la saison artistique 2013-2014 du théâtre Mansart	UNIVERSITE	63 900,00	15 000,00	10 000,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	2			Montant	10 300,00	

Opération	01P060O003 - Soutien au secteur théâtre
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
Crédits votés	1 720 000,00
Crédits disponibles avant session	-24 320,00
Crédits pré-affectés sur opération	54 900,00
Crédits pré-affectés sur session	54 900,00
Crédits disponibles après session	-24 320,00

Libellé du Type d' MANIF\_CULTURE-Manifestations culturelles

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01199-01	340 - THEATRE DE L'ESPOIR	14 AVENUE JEAN JAURES	21000 DIJON	pour la création du spectacles "Des Précieuses, pas si Ridicules"	BOURROCHES - PORT DU CANAL	75 750,00	7 000,00	7 000,00	
2014 - 01255-01	19172 - LES ENCOMBRANTS	15 RUE TURGOT	21000 DIJON	pour la création et la présentation du spectacle "La Sourde-Oreille"	UNIVERSITE	10 800,00	5 000,00	3 600,00	
2014 - 01317-01	133 - COMPAGNIE THEATRE DE L'ECLAIRCIE	36 TER RUE COLSON	21000 DIJON	pour la présentation du projet "La caverne aux histoires" du 22 au 28 décembre 2014	CENTRE VILLE	13 000,00	10 000,00	6 000,00	
2014 - 01327-01	110 - COMPAGNIE L'ARTIFICE	2 RUE BOUTARIC	21071 DIJON CEDEX	pour les samedis Minoterie	BOURROCHES - PORT DU CANAL	30 550,00	28 000,00	28 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	4			Montant	44 600,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

<b>Opération</b>	01P060O004 - Soutien secteur pluridiscipli.
<b>AP/EPCP</b>	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
<b>Crédits votés</b>	805 600,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	88 623,20
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	22 500,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	22 500,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	88 623,20

Libellé du Type d' FONCT\_CULTURE-Fonctionnement culture

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01052-01	18935 - SERVICE PUBLIC	36 RUE DU HAVRE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2014	MONTCHAPET	0,00	10 000,00	8 000,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	1			Montant	8 000,00	



<b>Opération</b>	01P060O004 - Soutien secteur pluridiscipli.
<b>AP/EPCP</b>	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
<b>Crédits votés</b>	805 600,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	88 623,20
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	22 500,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	22 500,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	88 623,20

Libellé du Type d' MANIF\_CULTURE-Manifestations culturelles

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 00328-01	254 - CIRQ ONFLEX	7 ALLEE DE SAINT NAZAIRE	21000 DIJON	pour un projet de sensibilisation et d'initiation aux arts du cirque en faveur des jeunes	TOUS QUARTIERS	46 510,00	3 000,00	3 000,00	
2014 - 01050-01	9446 - FONDS REGIONAL ART CONTEMPORAIN DE BOURGOGNE FRAC BOURGOGNE	49 RUE DE LONGVIC	21000 DIJON	pour la réalisation du projet "Nom'art, la mallette pédagogique nomade de l'art contemporain"	CHEVREUL - PARC	30 000,00	2 100,00	1 000,00	
2014 - 01171-01	5256 - ART PUBLIC	62 RUE DES MOULINS	21000 DIJON	pour l'organisation du festival "Modes de vie", du 1er octobre 2014 au 15 février 2015	TOUS QUARTIERS	61 470,00	3 000,00	3 000,00	
2014 - 01212-01	4573 - ARCHITECTURE DIJON BOURGOGNE	62 RUE DES MOULINS	21000 DIJON	pour une rencontre artistique et documentaire autour de Dallas	CENTRE VILLE	25 000,00	11 000,00	4 000,00	
2014 - 01228-01	464 - ENTRE COUR ET JARDIN	3 RUE ALPHONSE MAIREY	21000 DIJON	pour une aide à l'écriture d'un scénario de long-métrage fiction "Jamais je ne t'oublierai"	CENTRE VILLE	3 000,00	3 000,00	3 000,00	

2014 - 01318-01	19385 - LES RICHES DOUANIERS	42 BOULEVARD CARNOT	21000 DIJON	pour la réhabilitation du site www.dijon- ka.com qui montre l'histoire d'un héros à Dijon	CENTRE VILLE	500,00	500,00	500,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			6	Montant		14 500,00		

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

<b>Opération</b>	01P093O003 - Manif.instit.Concert rentrée
<b>AP/EPCP</b>	01P093E17 - EPFS-D-Actions de promotions
<b>Crédits votés</b>	90 000,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	0,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	6 650,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	6 650,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	0,00

Libellé du Type d MANIF\_CULTURE-Manifestations culturelles

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01480-01	4518 - REGIE LA VAPEUR	42 AVENUE DE STALINGRAD	21000 DIJON	subvention complémentaire pour le concert de rentrée du 29 août 2014	CENTRE VILLE	0,00	6 650,00	6 650,00	
<b>TOTAUX</b>	Nombre de dossiers			<b>1</b>	Montant		<b>6 650,00</b>		

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

**Annexe au rapport**

**Libellé du Type d': CUCS-CUCS**

<b>Opération</b>	01P078O009 - Evénel
<b>AP/EPCP</b>	01P078E43 - EPFS-D
<b>Crédits votés</b>	69 000,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	4 540,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	65 250,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	65 250,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	4 540,00

<b>N° de ligne de dossier</b>	<b>Nom Bénéficiaire</b>	<b>Adresse Bénéficiaire</b>	<b>Code postal/Commune Bénéficiaire</b>	<b>Description de ligne de dossier</b>	<b>Budget ou dépenses réalisées ou coût opération</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant subvention</b>	<b>Observations</b>
2014 - 01129-01	3379 - UN LIVRE UNE VIE	22 BOULEVARD HENRI BAZIN	21300 CHENOVE	pour l'organisation de l'exposition "Les témoins du temps" et du récital "Le monde dont nous rêvons", dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	4 000,00	4 000,00	4 000,00	
2014 - 01144-01	295 - MEDIA MUSIC	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE N5	21000 DIJON	pour l'organisation d'un concert de jazz oriental, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	5 826,00	4 000,00	2 500,00	

2014 - 01176-01	360 - GRESILLES NOUVEAU SOUFFLE	3 RUE JEAN XXIII CENTRE SOCIAL DES GRESILLES	21000 DIJON	pour l'organisation d'un salon de thé oriental, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	1 225,00	1 000,00	1 000,00	
2014 - 01187-01	168 - LA VOIX DES MOTS	2 RUE DES CORROYEURS BOITE FF11	21000 DIJON	pour l'organisation de rencontres "TèmPoésie", dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	2 205,00	500,00	500,00	
2014 - 01189-01	172 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MONTCHAPET MALADIERE	1 TER RUE DE BEAUNE	21000 DIJON	stages d'initiation aux danses orientales, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	600,00	300,00	200,00	
2014 - 01191-01	34 - EQUI MAX	12 AVENUE EIFFEL	21000 DIJON	pour la réalisation du projet "Rêves de Rif", dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	30 900,00	6 000,00	5 000,00	
2014 - 01193-01	6703 - LES AMULECTEURS	5 GRANDE RUE	21380 MESSIGNY ET VANTOUX	pour la présentation du spectacle "Indien vaut mieux que deux tu liras"	2 070,00	1 500,00	500,00	
2014 - 01194-01	4393 - LEO LAGRANGE CENTRE EST	66 COURS TOLSTOI	69627 VILLEURBANNE CEDEX	pour la restitution des ateliers de break dance "Salam Salut Shalom"	1 200,00	1 200,00	600,00	
2014 - 01195-01	11607 - CCAS CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	11 RUE DE L HOPITAL	21000 DIJON	pour l'organisation d'un bal oriental, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	1 180,00	600,00	400,00	
2014 - 01196-01	385 - OCTARINE	2 RUE BOUTARIC	21067 DIJON CEDEX	manifestation "Runtomorrow Night - Yasmean & Daox", dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	2 900,00	2 500,00	2 000,00	

2014 - 01203-01	359 - GRENIER NEUF	4 RUE CHANCELIER DE L HOSPITAL	21000 DIJON	spectacle "Lettres syriennes / Lettres d'exil", dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	4 800,00	3 500,00	1 500,00	
2014 - 01204-01	14253 - ASS DES TUNISIENS DE COTE D OR	1 BOULEVARD DES VALENDONS	21300 CHENOVE	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	6 000,00	5 000,00	500,00	
2014 - 01207-01	245 - ZUTIQUE PRODUCTIONS	2 RUE BOUTARIC	21070 DIJON CEDEX	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	17 294,00	17 000,00	17 000,00	
2014 - 01208-01	86 - SCIC L AUTRE BOUT DU MONDE	14 AVENUE JEAN JAURES	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	3 000,00	2 000,00	1 000,00	
2014 - 01213-01	3480 - MAISON DE LA MEDITERRANEE	1 TER RUE DE BEAUNE	21000 DIJON	Organisation manifestation "Voltaire et l'Orient", dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	300,00	300,00	250,00	
2014 - 01214-01	3480 - MAISON DE LA MEDITERRANEE	1 TER RUE DE BEAUNE	21000 DIJON	pour l'organisation de la manifestation "Ecrivains voyageurs en Orient aux 16ème et 17ème siècles"	350,00	350,00	250,00	
2014 - 01217-01	273 - MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE DES GRESILLES	11 RUE CASTELNAU	21000 DIJON	pour l'organisation d'un cabaret oriental, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	4 100,00	3 500,00	2 500,00	

2014 - 01220-01	273 - MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE DES GRESILLES	11 RUE CASTELNAU	21000 DIJON	pour l'accueil en résidence d'un conteur oriental, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	8 500,00	8 500,00	4 000,00	
2014 - 01223-01	4518 - REGIE LA VAPEUR	42 AVENUE DE STALINGRAD	21000 DIJON	présentation de trois concerts de Yasmine Hamdan, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	3 817,71	2 500,00	2 000,00	
2014 - 01227-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	pour l'organisation d'ateliers de calligraphie arabe, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	1 748,00	1 000,00	500,00	
2014 - 01236-01	80 - THEATRE DE L INEDIT BISTROT DE LA SCENE	203 RUE D AUXONNE	21000 DIJON	pour la présentation de spectacles, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	8 160,00	2 000,00	1 000,00	
2014 - 01237-01	10648 - ECHANGES CULTURELS LIENS AMITIES	12 RUE HENRI FABRE	21000 DIJON	pour l'exposition des peintures de Djamel Dellil, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	400,00	400,00	300,00	
2014 - 01256-01	3087 - FOYER DE LA TREMOUILLE	31 BD DE LA TREMOUILLE	21000 DIJON	pour la création et la mise en scène d'une pièce de théâtre sur le thème des mille et une nuits	1 050,00	1 000,00	300,00	
2014 - 01260-01	561 - CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE COTE D OR	8 BOULEVARD CLEMENCEAU	21043 DIJON CEDEX 9	pour l'organisation de diverses animations dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	2 300,00	2 300,00	1 000,00	

2014 - 01266-01	285 - WHY NOTE	8 RUE DU GENERAL DELABORDE	21000 DIJON	pour l'organisation du concert "Rebetika", dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	2 600,00	2 000,00	2 000,00	
2014 - 01281-01	19589 - SOLEIL D'OR	2 rue Jean Mermoz	21300 CHENOVE	pour la présentation d'un film documentaire dans le cadre des Nuits d'Orient	0,00	200,00	150,00	
2014 - 01316-01	245 - ZUTIQUE PRODUCTIONS	2 RUE BOUTARIC	21070 DIJON CEDEX	pour l'organisation du concert de Souad Massi, au Grand Théâtre, dans le cadre des Nuits d'Orient	0,00	9 500,00	9 500,00	
2014 - 01329-01	19659 - LES SOUFFLEURS DE MOTS	2 PLACE DE LA MAIRIE	21410 BARBIREY SUR OUCHE	pour la mise en place de médiations lors du festival "Les nuits d'Orient"	4 000,00	4 000,00	4 000,00	
2014 - 01424-01	9446 - FONDS REGIONAL ART CONTEMPORAIN DE BOURGOGNE FRAC BOURGOGNE	49 RUE DE LONGVIC	21000 DIJON	manifestaiton "Le FRAC hors les murs", dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	1 100,00	800,00	800,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	29		Montant	65 250,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers



**Annexe au rapport**

Libellé du Type d PROJETS\_RI-Projets internationaux

<b>Opération</b>	01P0950001 - Projets
<b>AP/EPCP</b>	01P095E07 - EPFS-D
<b>Crédits votés</b>	91 000,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	100,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	6 700,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	6 700,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	100,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01183-01	48 - BOURGOGNE EURCASIE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE R9	21000 DIJON	pour l'accueil à Dijon de trente-six lycéens de Volgograd et leurs professeurs	TOUS QUARTIERS	17 800,00	2 000,00	2 000,00	
2014 - 01226-01	129 - ASS BOURGUIGNONNE POUR LA FORMATION A L ACTION HUMANITAIRE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE P6	21068 DIJON CEDEX	pour l'organisation de la sixième journée de formation sur l'action humanitaire, le 21 novembre 2014	UNIVERSITE	7 400,00	1 500,00	700,00	
2014 - 01321-01	18293 - COLLECTIF SOLIDARITE INTERNATIONALE 21	7 rue Charrue c/o Artisans du Monde	21000 DIJON	pour l'organisation de la semaine de la solidarité internationale	CENTRE VILLE	11 300,00	4 500,00	4 000,00	
<b>TOTAUX</b>				<b>3</b>				<b>6 700,00</b>	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

**Annexe au rapport**

**Libellé du Type d' FONCT\_ECONOMIQUE-Fonctionnement économique**

<b>Opération</b>	01P0900005 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine p
<b>Crédits votés</b>	198 900,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	67 540,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	2 600,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	2 600,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	67 540,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01254-01	12283 - AMICALE DES CUISINIERS DE COTE D OR	15 AVENUE MARECHAL FOCH HOTEL RESTAURANT CAMPANILE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2014	DRAPEAU - CLEMENCEAU	0,00	600,00	600,00	
<b>TOTAUX</b>				1				600,00	

Opération	01P0900005 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine p
Crédits votés	198 900,00
Crédits disponibles avant session	67 540,00
Crédits pré-affectés sur opération	2 600,00
Crédits pré-affectés sur session	2 600,00
Crédits disponibles après session	67 540,00

Libellé du Type d' PROJETS\_ECONOMIQUES-projets économiques

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01302-01	108 - ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS QUARTIER JEAN JACQUES ROUSSEAU	8 RUE AUGUSTE COMTE	21000 DIJON	pour l'organisation de "La Bouffe à Rousseau", dans le cadre de la semaine de la gastronomie	CENTRE VILLE	6 773,07	2 000,00	2 000,00	
TOTAUX				1				2 000,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

**Annexe au rapport**

**Libellé du Type d** PROJETS\_SOCIAL-Projets à caractère social

<b>Opération</b>	01P1250002 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P125E23 - EPFS-D
<b>Crédits votés</b>	1 067 750,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	111 208,00
<b>Crédits pré-affectés sur</b>	16 650,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	16 650,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	111 208,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01297-01	118 - POLE D ECONOMIE SOLIDAIRE DE L AGGLOMERATION DIJONNAISE	12 AVENUE GUSTAVE EIFFEL	21000 DIJON	pour financer la plateforme web de financement participatif "Graines de start"	FONTAINE D'OUCHE	75 425,00	5 000,00	2 500,00	
2014 - 01339-01	12560 - ENVIE DIJON	3 RUE PAUL LANGEVIN	21300 CHENOVE	pour l'inauguration des nouveaux locaux et le vingtième anniversaire de l'association	HORS DIJON	12 200,00	10 000,00	3 500,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	2			Montant	6 000,00	

**Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :**

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide

INVES\_SOCIAL-Investissement social

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E22 - EPIS-D-
Crédits votés	299 737,00
Crédits disponibles avant session	-7 000,00
Crédits pré-affectés sur opération	13 000,00
Crédits pré-affectés sur session	13 000,00
Crédits disponibles après session	-7 000,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01272-01	221 - PETITES SOEURS DES PAUVRES MA MAISON	35 BOULEVARD DE STRASBOURG	21000 DIJON	pour la rénovation des armoires électriques de la colonne montante aile Saint Joseph	UNIVERSITE	0,00	15 000,00	13 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1			Montant	13 000,00	

La subvention sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	1 067 750,00
Crédits disponibles avant session	121 858,00
Crédits pré-affectés sur opération	16 650,00
Crédits pré-affectés sur session	16 650,00
Crédits disponibles après session	121 858,00

Libellé du Type d'aide

FONCT\_SOCIAL-Fonctionnement social

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01225-01	450 - ANI NOMADE	13 RUE LABRUYERE	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2014	TOUS QUARTIERS	0,00	3 000,00	1 500,00	
2014 - 01229-01	39 - LA PASSERELLE	1 RUE LOUIS VARIOT	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2014	DRAPEAU - CLEMENCEAU	0,00	2 500,00	2 500,00	
2014 - 01304-01	14380 - ASS NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON SECTION DIJON	1 rue Maizières	21200 BEAUNE	subvention de fonctionnement pour l'année 2014	HORS DIJON	0,00	1 500,00	1 000,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	3			Montant	5 000,00	

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D
Crédits votés	1 067 750,00
Crédits disponibles avant session	121 858,00
Crédits pré-affectés sur opération	16 650,00
Crédits pré-affectés sur session	16 650,00
Crédits disponibles après session	121 858,00

Libellé du Type d'aide

PROJETS\_SOCIAL-Projets à caractère social

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 00721-01	17909 - RESEAU DE CANCEROLOGIE DE LA REGION BOURGOGNE ONCOBOURGOGNE	1 RUE PROFESSEUR MARION	21079 DIJON CEDEX	pour une journée d'information grand public "Activités physiques, alimentation et cancer"	UNIVERSITE	12 641,00	1 591,00	1 000,00	
2014 - 01167-01	126 - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DE DIJON	26 RUE DU TRANSVAAL	21000 DIJON	pour l'organisation d'un bal, le 13 juillet 2014	CENTRE VILLE	15 000,00	4 000,00	2 000,00	
2014 - 01261-01	41 - LES DOIGTS QUI REVENT	11 BIS RUE DES NOVALLES	21240 TALANT	pour une journée de sensibilisation à la différence et de découverte multi-sensorielle	BOURROCHES - PORT DU CANAL	4 014,62	1 500,00	750,00	
2014 - 01289-01	12190 - SOLIDARITE FEMMES	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE RR10	21000 DIJON	pour l'action "Aide aux victimes de viols, d'agressions sexuelles et/ou d'inceste"	CENTRE VILLE	13 500,00	2 000,00	1 000,00	

2014 - 01290-01	13237 - FAMILLES ET AMIS DE LA MAISON SAINT PHILIBERT	5 RUE DU MOUTON	21000 DIJON	pour la mise en place de veillées autour du conte	CENTRE VILLE	1 550,00	1 000,00	900,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			5	Montant			5 650,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers



Annexe au rapport

Opération	01P0750007 - Evéne
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D
Crédits votés	475 870,00
Crédits	17 693,90
Crédits pré-affectés sur	25 000,00
Crédits pré-affectés sur session	25 000,00
Crédits disponibles après session	17 693,90

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01416-01	471 - CERCLE LAIQUE DIJONNAIS	3 5 RUE DES FLEURS	21000 DIJON	acompte sur la subvention pour gestion de la ferme creuse, du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014	HORS DIJON	0,00	25 000,00	25 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		25 000,00		



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

L'ALLIANCE DIJON JUDO 21, représentée par son Président, Monsieur Jacques BERTHET.

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Alliance Dijon Judo 21 est destinée à l'organisation, les 27 et 28 septembre 2014, du tournoi international de judo par équipes de la Ville de Dijon.

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à 2 500,00 €.

### **Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Alliance Dijon Judo 21 s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte de résultats précis présentant une ventilation uniforme et détaillée de ses charges financières, notamment dans chacune des six rubriques ci-dessous mentionnées :

- les frais de déplacements en compétitions, y compris les frais éventuels de restauration et d'hébergement ;
- les charges salariales de personnel, qu'il s'agisse de cadres techniques ou de personnels administratifs ;
- les salaires, primes et indemnités diverses versés aux athlètes et aux entraîneurs, y compris les frais de déplacements ;
- les frais fédéraux : achats et ristournes sur les licences aux organismes fédéraux, frais d'engagements dans les différents tournois et compétitions, frais d'arbitrage... ;
- les achats de matériel et d'équipements sportifs, à l'exclusion des dépenses d'investissement ;
- les frais administratifs : siège social (loyers, emprunts...), bureau (téléphone, timbres, papier...), déplacements en dehors des compétitions (réunions, représentations...), dépenses diverses (récompenses, réceptions, convivialité...).

Elle s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses licenciés, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée par mandat administratif, à hauteur de 80 % dès que la présente convention sera devenue exécutoire et le solde sur présentation du bilan définitif de la manifestation.

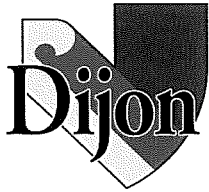
Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Jacques BERTHET

Jean-Claude DECOMBARD



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

La MJC Montchapet Maladière représentée par Monsieur Jean-Louis BOREL, Président, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la MJC Montchapet Maladière est destinée à financer l'organisation de stages d'initiation aux danses orientales, dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 200 €.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

La MJC Montchapet Maladière s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

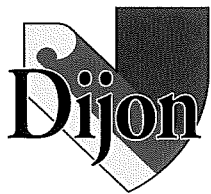
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 160 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 40 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**Le Président  
de la MJC Montchapet Maladière  
Jean-Louis BOREL**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

L'association « GRENIER NEUF » représentée par Madame Suzanne FAIVRE, Présidente, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'association « GRENIER NEUF » est destinée à financer la présentation du spectacle « Lettres syriennes / Lettre d'exil », dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 1 500 €.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association « GRENIER NEUF » s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

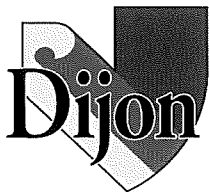
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 1 200 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 300 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**La Présidente  
de l'association « GRENIER NEUF »  
Suzanne FAIVRE**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

La SCIC L'Autre Bout du Monde représentée par Monsieur Benjamin MAGNEN, Directeur, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la SCIC L'Autre Bout du Monde est destinée à financer l'organisation de diverses animations dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 1 000 €.



### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

La SCIC L'Autre Bout du Monde s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

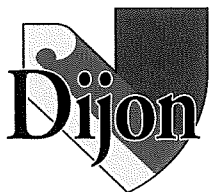
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 800 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 200 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**Le Directeur  
de la SCIC L'Autre Bout du Monde  
Benjamin MAGNEN**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

L'ACODEGE représentée par Madame Marie-Hélène JUILLARD, Présidente, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'ACODEGE est destinée à financer l'organisation d'ateliers de calligraphie arabe, dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 500 €.

**Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'ACODEGE s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

**Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

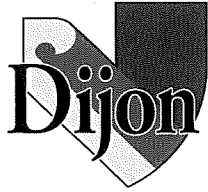
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 400 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 100 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**La Présidente  
de l'ACODEGE  
Marie-Hélène JUILLARD**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

Le Théâtre de l'Inédit Bistrot de la Scène représenté par Madame Anne DUSART, Présidente, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon au Théâtre de l'Inédit Bistrot de la Scène est destinée à financer la présentation de spectacles dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 1 000 €.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

Le Théâtre de l'Inédit Bistrot de la Scène s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

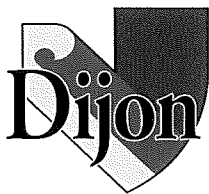
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 800 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 200 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**La Présidente  
du Théâtre de l'Inédit  
Anne DUSART**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

L'association « WHY NOTE » représentée par Monsieur Olivier DUMONT, Président, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'association « WHY NOTE » est destinée à financer l'organisation du concert « Rebetika », dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 2 000 €.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association « WHY NOTE » s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

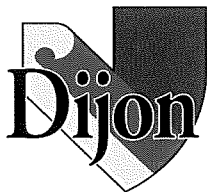
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 1 600 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 400 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**Le Président  
de l'association « WHY NOTE »  
Olivier DUMONT**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

L'association « ZUTIQUE PRODUCTIONS » représentée par Monsieur Romain APARICIO, Président, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'association « ZUTIQUE PRODUCTIONS » est destinée à financer l'organisation du concert de Souad Massi, au Grand Théâtre, dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 9 500 €.



### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association « ZUTIQUE PRODUCTIONS » s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

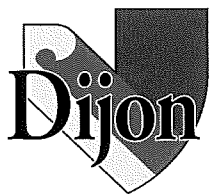
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 7 600 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 1 900 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**Le Président  
de l'association « ZUTIQUE PRODUCTIONS »  
Romain APARICIO**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

L'association « ZUTIQUE PRODUCTIONS » représentée par Monsieur Romain APARICIO, Président, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'association « ZUTIQUE PRODUCTIONS » est destinée à financer l'organisation de diverses animation dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 17 000 €.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association « ZUTIQUE PRODUCTIONS » s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

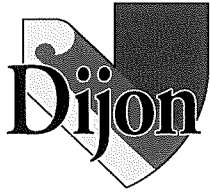
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 13 600 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 3 400 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**Le Président  
de l'association « ZUTIQUE PRODUCTIONS »  
Romain APARICIO**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

La MJC des Grésilles représentée par Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM, Présidente, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la MJC des Grésilles est destinée à financer l'accueil en résidence d'un conteur oriental, dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 4 000 €.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

La MJC des Grésilles s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

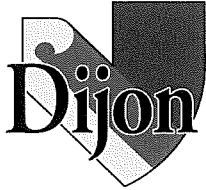
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 3 200 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 800 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**La Présidente  
de la MJC des Grésilles  
Nuray AKPINAR-ISTIQUAM**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Hamid EL HASSOUNI, Adjoint délégué à la jeunesse et à l'enseignement supérieur, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

Le Cercle Laïque Dijonnais représenté par Madame Valérie MAROT, Présidente, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon au Cercle Laïque Dijonnais correspond à un acompte sur la subvention pour la gestion de la ferme creuse, du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014.

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 25 000 €.

**Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

Le Cercle Laïque Dijonnais s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

**Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

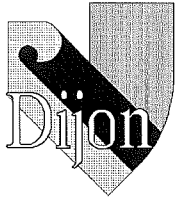
La subvention sera mandatée dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

---

Fait à Dijon, le

**La Présidente  
du Cercle Laïque Dijonnais  
Valérie MAROT**

**L'Adjoint délégué à la jeunesse  
et à l'enseignement supérieur  
Hamid EL HASSOUNI**



## CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014,

Et d'autre part,

L'Association **Cirq'ônflex**, représentée par son Président, Monsieur Maxime NOLOT, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **Cirq'ônflex**, est destinée à financer le projet de sensibilisation aux arts du cirque à destination des jeunes.

### **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à **trois mille euros**.



### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **Cirq'ônflex** s'engage à :

- produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme financeur de la manifestation.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 2 400 €, dès que la convention sera devenue exécutoire,
- le solde, soit la somme de 600 €, dès que l'association aura transmis à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs s'y rapportant.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals,

Maxime NOLOT

Christine MARTIN

## CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014,

Et d'autre part,

L'Association **Ecole Municipale et Orchestre d'Harmonie de Dijon**, représentée par son Président, M. Benjamin IOLI, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

### ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

### Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **Ecole Municipale et Orchestre d'Harmonie de Dijon**, est destinée à financer l'aide à la création lors du concert annuel.

#### **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à **cinq cents euros**.

#### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **Ecole Municipale et Orchestre d'Harmonie de Dijon** s'engage à :

- produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme financeur de la manifestation.

#### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 400 €, dès que la convention sera exécutoire,
  - le solde, soit la somme de 100 €, dès que l'association aura transmis à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs s'y rapportant.
- 

Fait à Dijon, le

Le représentant de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals,

Benjamin IOLI

Christine MARTIN

## CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014,

Et d'autre part,

L'Association **Entre cour et jardins**, représentée par sa Présidente, Madame Nadine LOBUT, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

### ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **Entre cour et jardins**, est destinée à financer l'écriture d'un scénario de long-métrage fiction « Jamais je ne t'oublierai » par Aurélie Mormesse, du 1er août au 31 décembre 2014.

#### **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à **trois mille euros**.

#### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **Entre cour et jardins** s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme financeur du projet.

#### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 2 400 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire ;
- le solde, soit la somme de 600 €, dès que vous aurez transmis à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs s'y rapportant.

---

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals,

Nadine LOBUT

Christine MARTIN



## CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014,

Et d'autre part,

L'association **La Compagnie de l'Artifice**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe PIERRON, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **La Compagnie de l'Artifice**, est destinée à financer les samedis de la Minoterie du pôle jeune public (aide complémentaire).

### **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à **vingt-huit mille euros**.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **La Compagnie de l'Artifice** s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme financeur des manifestations.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 22 400 €, dès que la présente convention sera exécutoire,
- le solde, soit la somme de 5 600 €, dès que l'association aura transmis à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action cité ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

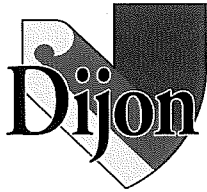
Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals,

Jean-Philippe PIERRON

Christine MARTIN



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe délégué à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

L'association « Media Music » représentée par Monsieur Jacques PARIZE Président, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'association « Media Music » est destinée à financer l'organisation d'un concert de jazz oriental, dans le cadre du festival « Les nuits d'Orients ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 2 500 €.



**Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association « Media Music » s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

**Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

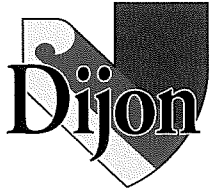
Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 2 000 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 500 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**Le Président  
de l'association « Media Music »  
Jacques PARIZE**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014,

Et, d'autre part,

La MJC des Grésilles représentée par Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM, Présidente, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la MJC des Grésilles est destinée à financer l'organisation d'un cabaret oriental, dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 2 500 €.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

La MJC des Grésilles s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 2 000 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 500 €, dès que l'association aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**La Présidente  
de la MJC des Grésilles  
Nuray AKPINAR-ISTIQUAM**

**L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals  
Christine MARTIN**